



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 janvier à 20h

Date de convocation : 19 janvier 2021

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Sébastien Giliotti, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie-Christine Rey, Fabienne Simian

Secrétaire de séance : Guillaume Bernard

Ouverture de séance. Séance se déroulant durant le couvre-feu, elle est retransmise sur le facebook live de la commune.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. **Délibération** – Remboursement du coût d'une fenêtre

Madame la maire rappelle que lors des travaux de la place de l'église en 2019-2020, une petite parcelle communale a été réaménagée le long de la maison située au 5 ruelle de porte rouge, entraînant la fermeture d'une porte de cave existante dans cette maison.

Les propriétaires ont accepté ce fait mais il a fallu changer leur porte en fenêtre.

Les propriétaires se sont chargés de l'achat et de l'installation de la fenêtre.

La commune s'était engagée à rembourser le prix de la fenêtre, montant annoncé de 180,78 €, avec preuves à l'appui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de rembourser les propriétaires pour 180,78 €.

2. **Délibération** – Achat de parcelle chemin de la tournelle pour la DECI

M Holz ne prend pas part au débat ni au vote.

Mme la maire explique que dans le cadre du Schéma Communal de Défense Incendie, le quartier haut du chemin de la tournelle doit être protégé.

La commune doit acquérir la parcelle B 904, appartenant à M et Mme Holz, d'une superficie de 96 m², sise chemin de la tournelle, pour un prix de 7 € le m².

Cette vente aura lieu de gré à gré et sous la forme d'un acte administratif signé avec les vendeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité de 10 voix pour, d'autoriser l'achat de la parcelle B 904.

3. **Délibération** - Achat de parcelle route de Souspierre pour la DECI

Mme la maire explique que dans le cadre du Schéma Communal de Défense Incendie, le quartier des claux doit être protégé.

La commune doit donc acquérir une partie de la parcelle B 848 appartenant à M et Mme Fremion, d'une superficie de 300 m², sise route de Souspierre, pour un prix de 7 € le m².

Cette vente aura lieu de gré à gré et se fera sous la forme d'un acte administratif signé avec les vendeurs.

Le bornage de la parcelle sera réalisé par le géomètre R. Alquier en février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'achat de 300 m² de la parcelle B 848.

4. Délibération – Demande de la Dotation aux Territoires Ruraux DETR

Madame la Maire rappelle que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est en vigueur. Pour l'année 2021, le SCDECI prévoit de protéger 2 quartiers par la mise en place de citernes d'un volume total de 60 m³, au quartier de la tournelle et au quartier des claux.

Pour financer ces travaux, elle propose de prendre une délibération pour une demande de dotation au titre de l'équipement des territoires ruraux pour un montant de travaux 68 286,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de faire une demande de DETR auprès de l'état à hauteur de 80 % du montant des travaux, les 20 % restant seront à la charge de la commune.

5. Délibération – Demande de subvention auprès du Département - année 2021

Madame la maire explique que, dans la ruelle du Châtelard, une partie du mur est en très mauvais état. Il est impératif de remonter une partie de ce mur pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Un devis a été demandé et la mise en sécurité se monte à 19 450 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le projet de reconstruction de la partie du mur de la ruelle, et SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes à hauteur de 70 % du projet.

6. Délibération - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Madame la maire explique que des travaux sont nécessaire au restaurant communal avant sa ré-ouverture.

Il s'agirait de repeindre 2 façades du restaurant, changer une des portes de cuisine donnant sur l'extérieur, changer les étagères en bois pour des étagères en Inox correspondant aux normes en vigueur.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le projet et DEMANDE l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes à la hauteur maximale de 50 % dans le cadre du Bonus Relance 2020-2021.

Dépense : 11 110 Euros HT,

Subvention Bonus Relance AURA 50% demandée : 5 555 Euros HT.

7. Délibération – Remplissage et vidange des piscines privées

Compte-tenu des sécheresses récurrentes, et compte tenu de la remarque de la DDT, madame la maire propose que le remplissage et la vidange des piscines privées soit réglementés.

Le remplissage des piscines privées sera limité durant une période de l'année : à savoir remplissage possible entre les mois de novembre et jusqu'à la fin du mois de mai, sauf dans les cas de sécheresse.

La vidange des piscines privées, doivent avoir lieu sans pollution de l'environnement.

Elles peuvent se faire soit par infiltration par le sol sans faire de dégâts chez les voisins, soit dans le réseau d'eau pluviale s'il existe, le tout après avoir éliminé les produits de traitement au moins 15 jours avant.

Selon R1331-2 du code de la santé publique il est interdit d'introduire des eaux de vidange de piscine dans les réseaux d'assainissement collectif.

Un courrier aux propriétaires sera adressé.

Le conseil municipal, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

valide cette réglementation, qui s'applique à partir de ce jour.

8. Vœu concernant la politique nationale de soins

Le conseil municipal adopte un vœu à l'unanimité pour alerter les pouvoirs publics sur le manque de moyen alloué aux services de santé, ce depuis plusieurs années, et mis en évidence lors de la pandémie du Covid. Ce courrier sera adressé à la Préfecture de la Drôme.

Retours du maire

Signalétique touristique : demande de la CCDB de mise en place de panneaux pour signaler les producteurs et artisans locaux. Après avoir pris avis de ces personnes, aucun panneau ne sera implanté dans la commune, seuls ceux pour nos structures touristiques le seront en dehors de la commune.

Evolution du logiciel de cadastre : version X map à venir.

Point sur la réalisation des schémas eau et assainissement par Jacques Holz et Joël Chabanas : les visites et relevés sont presque terminées. En attente de la pluie pour les mesures.

Rénovation de la traversée du village : besoin de rehausse de toutes les bouches, regards etc. devis demandés.

Renouvellement du bulletin municipal par Claire Poncet et Guillaume Bernard : 3 par an avec une thématique dans chaque, et un retour des commissions et groupes de travail.

Projet de café associatif : par Claire Poncet et Marina Brezzo : suspension du projet dans l'attente de la mise en route du restaurant.

Dépôt sauvage au niveau du point d'apport volontaire : les responsables se verront adresser une facture de nettoyage comme prévu par le règlement déchets de la Communauté de communes.

Clôture de la séance du conseil municipal à 21h12.